

Réservation des chambres de la FSSEP
Mode d'emploi

Qui peut bénéficier d'une chambre à la Faculté ?

- enseignant invité
- intervenant extérieur (séminaire, conférence, enseignement)
- collaborateur Recherche

<u>Rappels :</u>

- Un étudiant ne peut pas être logé à la Faculté sauf autorisation expresse du Directeur de la Faculté.
- Lorsque la personne invitée est de nationalité étrangère et qu'elle a besoin pour venir en France d'une invitation officielle, le document doit être impérativement visé par le Directeur de la Faculté.

Comment réserver la chambre pour un invité ?

1) **Envoyer par mail ou déposer par écrit une demande de réservation pour une chambre** à Patrice Holvoet (patrice.holvoet@univ-lille2.fr) avec une copie pour Léon Spitaels (leon.spitaels@univ-lille2.fr) précisant :

- les dates de réservation
- le nom et la qualité de la personne hébergée
- le motif de son déplacement à la Faculté (ex : séminaire, travaux de recherche,..)

L'enseignant qui sollicite une chambre est tenue comme responsable de la réservation (responsable des clés notamment : récupération et de la retour des clés à l'administration).

2) **24h avant l'arrivée de l'invité**, le responsable de la réservation (« le demandeur ») doit :

- informer Nathalie de l'horaire d'arrivée de la personne
- Attention, Nathalie travaillant en poste, vous devez convenir au préalable avec elle d'un rendez vous pour récupérer les clés et se faire expliquer le fonctionnement des chambres.

3) **A l'arrivée de l'invité** le demandeur l'installe dans la chambre en lui expliquant les règles d'utilisation (accès par la porte extérieure, mise sous alarme du bâtiment, personne à contacter en cas de problème).

4) **Au départ de l'invité**, remettre les clés à Léon ou à Nathalie.

Fonctionnement des chambres:

<u>Sont mis à disposition dans chaque chambre :</u>

- 2 lits individuels
- 1 bureau + chaise
- une douche + lavabo
- draps et couvertures
- 1 ordinateur fixe avec une connexion Internet
- 1 téléviseur

<u>Ne sont pas fournis :</u>

- les affaires de toilettes personnelles (gel douche, savon,…)
- les serviettes de toilettes
- la nourriture

<u>Règles à rappeler à la personne héberger :</u> il est interdit de :

- de préparer à manger dans la chambre
- de fumer dans les locaux (chambre comprise)
- de se déplacer dans la Faculté quand le bâtiment est placé sous alarme (risque de déclenchement – dérangement de l'agent logé) soit après 20h le soir et le WE à partir de 13h.